



## SANCTIONS AMERICAINES : LA FILIERE DES VINS ET SPIRITUEUX RENCONTRE LES MINISTRES ET ATTEND DES DECISIONS FORTES

**Paris, le 6 janvier 2021** - Après l'annonce des États-Unis, le 30 décembre dernier, de nouvelles sanctions commerciales à l'encontre des vins et spiritueux français dans le cadre du contentieux euro-américain sur l'aéronautique, la FEVS, l'UMVIN, l'AGPV et le CNIV ont pris note, avec satisfaction, de la réunion qui aura lieu jeudi 7 janvier entre MM. les Ministres Le Maire, Denormandie, Riester et Griset et les représentants de la filière des vins et spiritueux.

*« En novembre dernier, à l'occasion des sanctions mises en œuvre par l'Union européenne, nous avons souligné le risque accru, pour notre secteur, d'une taxation plus lourde de nos produits, en particulier dans le contexte de transition électorale aux États-Unis »* rappelle César Giron, Président de la FEVS. *« Nous y sommes désormais : il est temps que, d'une part, on prête attention au secteur le plus affecté par ces sanctions, d'autre part qu'on le soutienne : car en fragilisant les exportateurs, en les plaçant au bord du gouffre, c'est toute la filière des vins et spiritueux, deuxième contributeur à la balance commerciale de notre pays, que l'on met en danger ».*

C'est pourquoi, au-delà de la symbolique de cette réunion, il est indispensable qu'elle se traduise par des décisions concrètes et immédiates de la part du Gouvernement français :

1. L'engagement de trouver rapidement une issue négociée à ce conflit, en trouvant une solution mutuellement acceptable, qui place enfin le secteur des vins et spiritueux hors des rétorsions résultant de 15 années d'errements dans ce contentieux aéronautique ;
2. L'accélération des discussions avec la nouvelle Administration Biden dès sa prochaine prise de fonction. C'est pourquoi il est essentiel de s'abstenir de toute réponse inappropriée qui viendrait renforcer l'escalade des sanctions commerciales et au contraire, proposer leur suspension bilatérale, pour permettre l'obtention d'un accord négocié ;
3. Dans l'intervalle, une décision politique claire et ferme d'allouer aux entreprises du secteur des vins et spiritueux victimes collatérales de ce contentieux, un fond de soutien à due proportion du préjudice subi depuis le 18 octobre 2019.

*« Nous sommes prêts à travailler avec les services des Ministères concernés sur les mesures techniques à mettre en œuvre en direction des exportateurs »* déclarent César Giron, président de la FEVS, Stéphane Héraud, président de l'AGPV, Michel Chapoutier, Président de l'UMVIN et Jean-Marie Barillère, président du CNIV. *« Mais nous avons besoin au préalable d'une décision de principe et budgétaire forte : c'est ce que nous attendons de notre prochaine rencontre avec les Ministres. »*

CONTACT PRESSE

Bastien VANDENDYCK – 06.29.94.59.87 – [fevs@vae-solis.com](mailto:fevs@vae-solis.com)